

COMMUNE DE BIGUGLIA**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 31 JUILLET 2020**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	25	29

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 27 juillet 2020

Secrétaire de séance : MASSONI Marilyn

Présents : GIABICONI Jean-Charles – BELTRAN Muriel – TOMASI Noël – RISTICONI Jacqueline – RAO Frédéric – GIGON Patrick – GIORDANI Pascale – VALDRIGHI Jean-Pierre – PINDUCCI Marjorie – CAPPELLARO Jérôme – TOTH Pascale – EIDEL-GUIDICELLI Patrick – SAROCCHI Marie-Noëlle – LEONELLI François – MASSONI Marilyn – MACRI Thérèse – LUCCHETTI François-Marie – OLIVESI Laetitia – RACHID Mustapha – LOPES BARROSO Jessica – BENIGNI Patricia – CRUCIANI Christelle – RISTICONI Georges – ALBERGHI Ariane – TORRE Claudia

Absents excusés : DEGERINE Antoine (pouvoir à TOMASI Noël) – GAROBY Maria (pouvoir à BELTRAN Muriel) – POLI Paul (pouvoir à RAO Frédéric) – BENIGNI Dominique (pouvoir à RISTICONI Georges)

Absents : Néant

Délibération N° 37-31-07-20

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2311-5

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2019, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de	702 849,06 €
----------------------------------	--------------

Décide d'affecter le résultat comme suit :

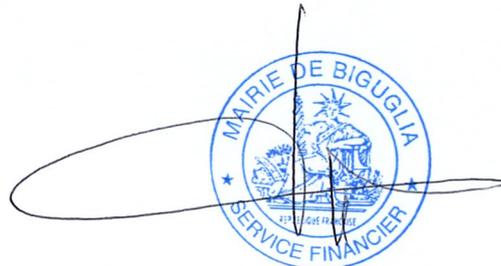
EXCEDENT AU 31/12/2019	702 849,06 €
Résultats antérieurs reportés	1 873 104,20 €
Part affectée à l'investissement 2019	1 601 268,59 €
Résultats à affecter	2 575 953,26 €
à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté report à nouveau (ligne 002)	2 575 953,26 €

Vote : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20200731-37-31-07-20-DE
Date de télétransmission : 10/08/2020
Date de réception préfecture : 10/08/2020